

DESRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n°1

Parcelles cadastrées section ZD n°289-305

Superficie arpentée : **580m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Nord, avec la parcelle ZD n°48, de la limite ancienne définie dans le cadre du présent dossier avec la Commune lors du bornage amiable réalisé le 26 Octobre 2022. Les parties ont signé le Procès-Verbal de Bornage établi par moi-même, Géomètre Expert aux ANDELYS.
- A l'Est, avec les parcelles ZD n°306 et 291, au Sud, avec la parcelle ZD n°290 et à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°304 et 288, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27200 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME
SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ... »

BORNAGE

Lot n°2

Parcelles cadastrées section **ZD n°291-306**

Superficie arpentée : **585m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Nord, avec la parcelle ZD n°48, de la limite ancienne définie dans le cadre du présent dossier avec la Commune lors du bornage amiable réalisé le 26 Octobre 2022. Les parties ont signé le Procès-Verbal de Bornage établi par moi-même, Géomètre Expert aux ANDELYS.
- A l'Est, avec les parcelles ZD n°307 et 293, au Sud, avec la parcelle ZD n°292 et à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°305 et 289, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 3

Parcelles cadastrées section **ZD n°293-307**

Superficie arpentée : **590m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Nord, avec la parcelle ZD n°48, de la limite ancienne définie dans le cadre du présent dossier avec la Commune lors du bornage amiable réalisé le 26 Octobre 2022. Les parties ont signé le Procès-Verbal de Bornage établi par moi-même, Géomètre Expert aux ANDELYS.
- A l'Est, avec les parcelles ZD n°308 et 295, au Sud, avec la parcelle ZD n°294 et à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°306 et 291, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME
SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat...»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 4

Parcelles cadastrées section **ZD n°295-308**

Superficie arpentée : **595 m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Nord, avec la parcelle ZD n°48, de la limite ancienne définie dans le cadre du présent dossier avec la Commune lors du bornage amiable réalisé le 26 Octobre 2022. Les parties ont signé le Procès-Verbal de Bornage établi par moi-même, Géomètre Expert aux ANDELYS.
- A l'Est, avec les parcelles ZD n°309, 310 et 297, au Sud, avec la parcelle ZD n°296 et à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°307 et 293, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME
SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ... »

BORNAGE

Lot n° 5

Parcelles cadastrées section ZD n°286-309

Superficie arpentée : **480m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Nord, avec la parcelle ZD n°48, de la limite ancienne définie dans le cadre du présent dossier avec la Commune lors du bornage amiable réalisé le 26 Octobre 2022. Les parties ont signé le Procès-Verbal de Bornage établi par moi-même, Géomètre Expert aux ANDELYS.
- Au Nord, avec la Haute Rue, de la limite ancienne définie conformément à l'alignement de fait validé par la Commune le 26 Octobre 2022 dans le procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques ;
- A l'Est, avec la parcelle ZD n°285, au Sud, avec les parcelles ZD n°287 et 310 et à l'Ouest, avec la parcelle ZD n°308, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 6

Parcelles cadastrées section **ZD n°283**

Superficie arpentée : **431m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Nord, avec la Haute Rue, de la limite ancienne définie conformément à l'alignement de fait validé par la Commune le 26 Octobre 2022 dans le procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques ;
- A l'Est, avec les parcelles ZD n°280, à l'Ouest, avec la parcelle ZD n°285 et au Sud, avec la parcelle ZD n°284, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Lédéric
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ... »

BORNAGE

Lot n° 7

Parcelles cadastrées section **ZD n°302-280**

Superficie arpentée : **1096m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Nord et à l'Est, avec la Haute Rue, de la limite ancienne définie conformément à l'alignement de fait validé par la Commune le 26 Octobre 2022 dans le procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques ;
- A l'Ouest, avec les parcelles ZD n°283, 284 et 299 et au Sud, avec les parcelles ZD n°301, 282, 281 et 279

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LÈS ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 8

Parcelles cadastrées section ZD n°275-287-297-310

Superficie arpentée : **468m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°285, 298 et 276, au Sud, avec la parcelle ZD n°274, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°273, 296, 295 et 308 et au Nord, avec les parcelles ZD n°309 et 286, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tel : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat...»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 9

Parcelles cadastrées section **ZD n°284-299**

Superficie arpentée : **429m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°280 , 302 et 301, au Nord, avec la parcelle ZD n°383, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°298 et 285 et au Sud, avec la parcelle ZD n°300, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME
SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 10

Parcelles cadastrées section ZD n°254-259-270-290

Superficie arpentée : **588m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°292, 271, 255 et 260, au Sud, avec la parcelle ZD n°244, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°288, 269 et 258 et au Nord, avec la parcelle ZD n°289, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME
SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ... »

BORNAGE

Lot n° 11

Parcelles cadastrées section **ZD n°255-260-271-292**

Superficie arpentée : **588m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°294, 272, 256 et 261, au Sud, avec la parcelle ZD n°244, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°270, 290, 254 et 259 et au Nord, avec la parcelle ZD n°291, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME
SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat... »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ... »

BORNAGE

Lot n° 12

Parcelles cadastrées section ZD n°261-272-294-256

Superficie arpentée : **588m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°296, 273, 257 et 262, au Sud, avec la parcelle ZD n°244, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°271, 292, 260 et 255 et au Nord, avec la parcelle ZD n°293, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

Vente par la Commune de BOUAFLES Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 13

Parcelles cadastrées section ZD n°262-273-296-257

Superficie arpentée : **588m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°297, 275, 274 et 263, au Sud, avec la parcelle ZD n°244, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°272, 294, 261 et 256 et au Nord, avec la parcelle ZD n°295, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél. 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 14

Parcelles cadastrées section ZD n°263-274

Superficie arpentée : **468m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est et au Sud, avec les parcelles ZD n°264 et 276, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°273 et 292 et au Nord, avec la parcelle ZD n°275, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ... »

BORNAGE

Lot n° 15

Parcelles cadastrées section **ZD n°265-277-300**

Superficie arpentée : **429m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°301, 278 et 266, au Nord, avec la parcelle ZD n°299, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°298 et 276 et au Sud, avec la parcelle ZD n°264, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat... »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ... »

BORNAGE

Lot n° 16

Parcelles cadastrées section ZD n°266-282-278-301

Superficie arpentée : **508m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°303, 281 et 267, au Nord, avec les parcelles ZD n°302 et 280, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°299, 300, 277 et 265 et au Sud, avec la parcelle ZD n°264, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Léderec
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat... »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ... »

BORNAGE

Lot n° 17

Parcelles cadastrées section ZD n°267-281-303

Superficie arpentée : **508m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°279 et 268, au Nord, avec la parcelle ZD n°280, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°282, 301, 278 et 266 et au Sud, avec la parcelle ZD n°264, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leduc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 18

Parcelles cadastrées section **ZD n°268-279**

Superficie arpentée : **507m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Nord, avec la parcelle ZD n°280, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°267 et 281 et au Sud, avec la parcelle ZD n°264, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;
- A l'Est, avec la Haute Rue, de la limite ancienne définie conformément à l'alignement de fait validé par la Commune le 26 Octobre 2022 dans le procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leduc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME
SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 19

Parcelles cadastrées section **ZD n°245-233-221-206**

Superficie arpentée : **619m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Sud, avec la parcelle ZD n°39, de la limite ancienne définie dans le cadre du présent dossier avec Mme VANDECANDELAERE lors du bornage amiable réalisé le 26 Octobre 2022. Les parties ont signé le Procès-Verbal de Bornage établi par moi-même, Géomètre Expert aux ANDELYS.
- A l'Est, avec les parcelles ZD n°246, 234, 222 et 207, au Nord, avec la parcelle ZD n°244 et à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°232, 220 et 205, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 20

Parcelles cadastrées section **ZD n°246-234-222-207**

Superficie arpentée : **619m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Sud, avec la parcelle ZD n°39, de la limite ancienne définie dans le cadre du présent dossier avec Mme VANDECANDELAERE lors du bornage amiable réalisé le 26 Octobre 2022. Les parties ont signé le Procès-Verbal de Bornage établi par moi-même, Géomètre Expert aux ANDELYS.
- A l'Est, avec les parcelles ZD n°247, 235, 223 et 208, au Nord, avec la parcelle ZD n°244 et à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°24, 233, 221 et 206, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME
SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat...»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n°21

Parcelles cadastrées section **ZD n°247-235-223-208**

Superficie arpentée : **619m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Sud, avec la parcelle ZD n°39, de la limite ancienne définie dans le cadre du présent dossier avec Mme VANDECANDELAERE lors du bornage amiable réalisé le 26 Octobre 2022. Les parties ont signé le Procès-Verbal de Bornage établi par moi-même, Géomètre Expert aux ANDELYS.
- A l'Est, avec les parcelles ZD n°248, 236, 224, 210, et 209, au Nord, avec la parcelle ZD n°244 et à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°246, 234, 222 et 207, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclyd.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 22

Parcelles cadastrées section **ZD n°248-236-224-210**

Superficie arpentée : **495m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°237 et 225, au Nord, avec la parcelle ZD n°244, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°247, 235 et 223 et au Sud avec la parcelle ZD n°209, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 23

Parcelles cadastrées section ZD n°209

Superficie arpentée : **495 m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Sud, avec la parcelle ZD n°39, de la limite ancienne définie dans le cadre du présent dossier avec Mme VANDECANDELAERE lors du bornage amiable réalisé le 26 Octobre 2022. Les parties ont signé le Procès-Verbal de Bornage établi par moi-même, Géomètre Expert aux ANDELYS.
- A l'Est, avec la parcelle ZD n°211, au Nord, avec la parcelle ZD n°210 et à l'Ouest, avec la parcelle ZD n°208, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre-Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ... »

BORNAGE

Lot n° 24

Parcelles cadastrées section **ZD n°249-238-226-213**

Superficie arpentée : **500m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°250, 239, 227 et 214, au Nord, avec la parcelle ZD n°244, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°237, 225 et 211 et au Sud avec la parcelle ZD n°212, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 25

Parcelle cadastrée section **ZD n°212**

Superficie arpentée : **512m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Sud, avec la parcelle ZD n°39, de la limite ancienne définie dans le cadre du présent dossier avec Mme VANDECANDELAERE lors du bornage amiable réalisé le 26 Octobre 2022. Les parties ont signé le Procès-Verbal de Bornage établi par moi-même, Géomètre Expert aux ANDELYS.
- A l'Est, avec la parcelle ZD n°216, au Nord, avec les parcelles ZD n°213 et 214 et à l'Ouest, avec la parcelle ZD n°211, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 26

Parcelles cadastrées section **ZD n°250-239-227-214**

Superficie arpentée : **518m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°251, 240, 228 et 215, au Nord, avec la parcelle ZD n°244, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°249, 238, 226 et 213 et au Sud, avec les parcelles ZD n°212 et 216, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat...»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 27

Parcelles cadastrées section **ZD n°251-240-228-215**

Superficie apentée : **514m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°241 et 229, au Nord, avec la parcelle ZD n°244, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°250, 239, 227 et 214 et au Sud, avec la parcelle ZD n°216, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat...»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 28

Parcelle cadastrée section **ZD n°216**

Superficie arpentée : **511m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Sud, avec la parcelle ZD n°39, de la limite ancienne définie dans le cadre du présent dossier avec Mme VANDECANDELAERE lors du bornage amiable réalisé le 26 Octobre 2022. Les parties ont signé le Procès-Verbal de Bornage établi par moi-même, Géomètre Expert aux ANDELYS.
- A l'Est, avec la parcelle ZD n°217, au Nord, avec les parcelles ZD n°214 et 215 et à l'Ouest, avec la parcelle ZD n°212, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME
SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat...»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 29

Parcelles cadastrées section **ZD n°230-242-252**

Superficie apentée : **552m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- A l'Est, avec les parcelles ZD n°253, 243 et 231, au Nord, avec la parcelle ZD n°244, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°241 et 229 et au Sud, avec la parcelle ZD n°218, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert



EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leduc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat..»

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ...»

BORNAGE

Lot n° 30

Parcelles cadastrées section **ZD n°231-243-253**

Superficie arpentée : **596m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Nord, avec la parcelle ZD n°264, à l'Ouest, avec les parcelles ZD n°244, 252, 242 et 230 et au Sud, avec les parcelles ZD n°218 et 219, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;
- A l'Est, avec la Haute Rue, de la limite ancienne définie conformément à l'alignement de fait validé par la Commune le 26 Octobre 2022 dans le procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques ;

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Geomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Geomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leduc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Geomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651

DESCRIPTIF de TERRAIN à BATIR constitutif d'un lotissement

Vente par la Commune de BOUAFLES
Commune : BOUAFLES

Article L.115-4 du Code de l'Urbanisme :

« Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage. Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat. »

Article L.442-8 du Code de l'Urbanisme :

« A compter de la délivrance du permis d'aménager, le lotisseur peut consentir une promesse unilatérale de vente indiquant la consistance du lot réservé, sa délimitation, son prix et son délai de livraison. La promesse ne devient définitive qu'au terme d'un délai de sept jours pendant lequel l'acquéreur a la faculté de se rétracter. ... »

BORNAGE

Lot n° 31

Parcelle cadastrée section **ZD n°218**

Superficie arpentée : **784m²**

Date du bornage de la division : **04 janvier 2024**

Le lot objet du présent descriptif est **juridiquement délimité** dans sa **totalité** et résulte :

- Au Sud, avec la parcelle ZD n°39, de la limite ancienne définie dans le cadre du présent dossier avec Mme VANDECANDELAERE lors du bornage amiable réalisé le 26 Octobre 2022. Les parties ont signé le Procès-Verbal de Bornage établi par moi-même, Géomètre Expert aux ANDELYS.
- A l'Est, avec la parcelle ZD n°219, au Nord, avec les parcelles ZD n°230 et 231 et à l'Ouest, avec la parcelle ZD n°217, de la limite nouvelle fixée par la volonté du propriétaire et bornée par nos soins dans le cadre du présent dossier ;
-

Fait aux ANDELYS, le 28 mai 2024

LA19128

Ludovic DUJARDIN
Géomètre Expert

EUCLYD - EUROTOP Géomètres-Experts
34 bis rue du Maréchal Leclerc
27700 LES ANDELYS
Tél : 02 32 54 21 47

Partageons nos valeurs sur www.euclid.fr

Euclid Géomètres-Experts

Siège social : 199, Chemin de la Bretèque – 76230 BOIS-GUILLAUME

SELARL au capital de 763 300 euros – RCS de Rouen sous le n°432 811 651 – TVA Intracommunautaire : FR 46 432 811 651